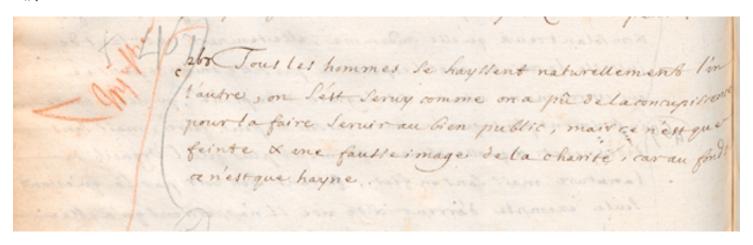
Transcriptions des Copies C1 et C2

C₁, p. 107 v°



C₂, p. 133

Jous les hommes de hayssent naturelement son l'autre, on l'est servey comme on a più de la concupissence pour la faire.

Jenuir au bien public, mais cen'est que feinte. Lene fausse image.

de la charité, car au fonds ce n'est que hayne.

Marques en marge de C_1 (concordance et 8 au crayon, chiffres et lettre à la plume, < *Injustice* à la sanguine) et de C_2 (J au crayon) : voir la description des Copies C_1 et C_2 .

La sanguine a été utilisée par Étienne Périer pour sélectionner des fragments pour l'édition de 1678. Dans la plupart des cas ce type de marque correspond à un thème de l'édition dans lequel Étienne Périer propose d'intégrer le fragment sélectionné. L'expression < *Injustice*, écrite à la sanguine en marge du fragment, se proposait donc d'intégrer ce fragment en 1678 dans un chapitre dont le thème est associé à l'injustice (probablement le chapitre XI, *Injustice et corruption de l'homme*). Ce fragment, qui n'a pas été retenu dans l'édition de janvier 1670 n'a pas eu plus de succès en 1678.

Les deux Copies transcrivent le même état du texte, conforme au manuscrit original à une exception près : elles transcrivent *ce n'est que feinte* au lieu de *ce n'est que feintre* (lecture moderne).

Le texte est séparé des autres fragments dans les deux Copies.